



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

TRAVAUX DE DESSERTE - ASA DES SAUMOIRES

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

I - 2020 - 124

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°55/14 du 12 décembre 2019 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2020,

VU la demande faite par l'ASA des Saumoires, domiciliée à Leschères, représentée par son président M. Patrick FOURNIER,

CONSIDÉRANT qu'il convient de faciliter le bon déroulement des travaux de desserte sur le secteur des Saumoires et d'assurer la sécurité des usagers des sentiers, des piétons ainsi que des conducteurs de véhicules et d'engins terrestres à moteurs,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux de desserte situés dans le secteur du périmètre de l'ASA des Saumoires, sur le territoire de Saint-Claude, **la circulation est interdite sur tous les chemins relevant de la compétence communale, aux piétons et à tous véhicules, hormis à ceux exécutant les travaux, du mercredi 15 juillet 2020 à 8h au mardi 15 décembre 2020 à 19h.**

Article 2 : La signalisation réglementaire sera visible de jour comme de nuit et sera implantée par l'association requérante et sous son entière responsabilité.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification au pétitionnaire.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'ampliation du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis, pour exécution, à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et à l'ASA des Saumoires. Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 25 juin 2020

Le Maire, Jean-Louis Millet

Pour ampliation,

La Directrice Générale des Services, Sylvie Bonnevie

